



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

CC/CE

P.V. CULT 12

**Commission de la Culture**

**Procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2021**

**La réunion a eu lieu par visioconférence**

Ordre du jour :

1. 7449 Débat d'orientation sur le plan de développement culturel « KEP 1.0 »  
- Rapporteur : Madame Djuna Bernard  
  
- Entrevue avec les représentants des associations du spectacle vivant
2. Divers

\*

Présents : Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard, M. Fred Keup, M. Pim Knaff, Mme Josée Lorsché, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Jean-Paul Schaaf, M. Claude Wiseler

M. Michel Wolter remplaçant M. Georges Mischo

Mme Sam Tanson, Ministre de la Culture

M. Jo Kox, Mme Nora Si Abderrahmane, Mme Sophie Thoma, du Ministère de la Culture

M. Carl Adalsteinsson, Président du Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux

Mme Laura Graser, Présidente de l'Association internationale du théâtre pour l'enfance et la jeunesse Luxembourg

M. Bernard Baumgarten, Directeur artistique du TROIS C-L – Centre de création chorégraphique

M. Tom Leick-Burns, Mme Andrea Primm, M. Pablo Chimienti, de la Fédération Luxembourgeoise des Arts de la Scène

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Marc Baum, M. Georges Mischo

M. Sven Clement, observateur délégué

\*

Présidence : Mme Djuna Bernard, Présidente de la Commission

\*

## **1. 7449 Débat d'orientation sur le plan de développement culturel « KEP 1.0 »**

Après une brève introduction, Mme la Présidente rappelle que le présent échange de vues se situe dans le cadre du débat d'orientation sur le plan de développement culturel « KEP 1.0 », demandé par le groupe politique CSV, en date du 11 février 2019.

La Commission a d'ores et déjà consacré une série de réunions à la préparation de ce débat au cours desquelles elle a examiné différents volets :

- Le 14 novembre 2019 : patrimoine
- Le 16 janvier 2020 : conventions
- Le 30 janvier 2020 : Arts council
- Le 24 septembre 2020 : statut de l'artiste.

Alors qu'il était initialement prévu, à l'issue de ces réunions, d'adopter le projet de rapport relatif au débat d'orientation, les membres de la Commission ont estimé que le contexte actuel de crise sanitaire, avec toutes les incidences sur le secteur culturel, ne se prêtait pas à l'adoption dudit rapport dans l'immédiat. Aussi, ont-ils jugé opportun d'organiser au préalable des échanges de vues avec les interlocuteurs et acteurs du monde culturel afin notamment d'évaluer les répercussions du COVID19 sur le secteur culturel.

Un premier échange a eu lieu le 7 janvier dernier avec les représentants de l'Union Luxembourgeoise des Associations du Secteur Culturel.

La réunion débute par une présentation de :

- la Fédération Luxembourgeoise des Arts de la Scène, représentée par M. Tom Leick-Burns, M. Pablo Chimienti et Mme Andrea Primm ;
- le TROIS C-L – Centre de création chorégraphique luxembourgeois, représenté par son directeur artistique, M. Bernard Baumgarten ;
- l'Association internationale du théâtre pour l'enfance et la jeunesse Luxembourg représentée par sa présidente, Mme Laura Graser ;
- le Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux, représenté par son président, M. Carl Adalsteinsson.

La Fédération Luxembourgeoise des Arts de la Scène (THEATER FEDERATIOUN) est une association sans but lucratif créée en 1996 afin de représenter le secteur des arts du spectacle. Son rôle est de défendre les intérêts communs de ses membres, de stimuler le dialogue et l'échange d'expériences, d'élaborer de nouvelles idées en lien avec l'évolution du secteur et de promouvoir les arts de la scène au Luxembourg.

La THEATER FEDERATIOUN, qui fédère 22 membres, représente l'ensemble du secteur du spectacle vivant au Luxembourg : théâtres, centres culturels, compagnies ainsi qu'une association regroupant les artistes indépendants et intermittents du spectacle vivant.

Selon le représentant de la THEATER FEDERATIOUN, un des effets positifs de la crise sanitaire est certainement la solidarité engendrée et la multiplication des échanges entre les membres.

La THEATER FEDERATIOUN, en tant qu'interlocuteur privilégié du Ministère de la Culture, a été très active tout au long de la crise sanitaire concernant les revendications du secteur. Ainsi fin novembre, la THEATER FEDERATIOUN et le Réseau ont adressé un courrier au Premier Ministre pour lui faire part de leurs préoccupations face à une nouvelle fermeture des salles de spectacles et le sensibiliser aux conditions de travail et de vie dégradées des artistes et collaborateurs par l'effet de la crise. Elle a par ailleurs régulièrement fait remonter les problèmes et les soucis rencontrés par les artistes, créateurs, collaborateurs et producteurs : insécurité et incertitude quant à l'évolution de la situation, difficultés de planification, annulations à répétition etc. Toutes ces questions auxquelles le secteur est confronté prouvent d'ailleurs l'utilité du guichet unique de conseil et d'information préconisé par le plan de développement culturel (KEP).

Pour la THEATER FEDERATIOUN, les tests rapides pourraient se révéler être un outil important pour améliorer le protocole sanitaire.

L'intensification du dialogue et la grande solidarité confortent le sentiment que le secteur des arts de la scène sortira grandi de la crise.

Le TROIS C-L – Centre de Création Chorégraphique Luxembourgeois (TROIS C-L) est la structure de référence en matière de danse contemporaine au Luxembourg. Conventionné par le Ministère de la Culture, il poursuit des missions multiples à l'échelle nationale en tant que :

- pôle de soutien et de production artistique : Mandaté par le Ministère de la Culture, le TROIS C-L est responsable de la gestion des aides financières allouées chaque année aux projets chorégraphiques au Luxembourg;
- structure de coordination de la danse contemporaine ;
- centre de formation continue ;
- lieu de médiation culturelle et de sensibilisation du grand public à la danse contemporaine sous ses formes les plus diverses ;
- plate-forme de promotion et de diffusion à l'échelle internationale.

Le représentant de TROIS C-L salue le fait que les répétitions et la formation continue aient pu être poursuivies pendant la crise. Ces derniers mois, les échanges et la coopération entre danseurs et chorégraphes ont été très étroits. Le TROIS C-L a développé et créé des projets adaptés à la situation sanitaire du moment. Il a essayé de mener à terme tous les projets pour lesquels il existait déjà un budget. L'impact financier de la crise du COVID sur le TROIS-CL n'a pas été si énorme, dans la mesure où les recettes générées par le public représentent une part moins importante, en comparaison avec une salle de spectacle. Les aides accordées par le Ministère de la Culture ont été d'un grand secours. Toujours est-il qu'il y a lieu de rattraper le retard occasionné par la crise du COVID qui peut être estimé à deux ans.

Selon le TROIS-CL, il importe de regarder vers l'avenir et de s'employer à une meilleure utilisation des ressources : moins de tournées, plus de qualité et des programmes plus intensifs sont des pistes de réflexion. L'apparition de nouvelles formes de représentations et leurs diffusions ont mis en exergue de nouveaux défis et problématiques, telles que les droits d'auteur, d'où la création d'un groupe de travail pour étudier de près cette situation. Il est important de concevoir l'avenir ensemble, avec tous les acteurs concernés, y compris KULTUR :LX.

L' Association Internationale du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse (ASSITEJ), fondée en 1965, regroupe 80 centres nationaux qui forment un réseau mondial de théâtres, d'organiseurs d'événements et de professionnels du théâtre pour jeunes publics sur tous les continents. L'ASSITEJ a pour objectifs la préservation, le développement et la promotion du théâtre pour enfants et adolescents au niveau national ainsi que les collaborations internationales.

Le Luxembourg est représenté au sein d'ASSITEJ International depuis 2008. L'a.s.b.l. ASSITEJ Luxembourg, créée en 2020, fédère les professionnel(le)s travaillant au Luxembourg dans les arts vivants à destination de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que toute personne œuvrant à la reconnaissance de ce secteur. ASSITEJ Luxembourg vise à promouvoir le spectacle vivant jeune public au Luxembourg et à l'international.

Le jeune public a des besoins spécifiques en termes de création, de diffusion, d'accès et de médiation. De par sa nature, le spectacle jeune public a des interfaces multiples avec la politique. Sont concernées aussi bien la culture que l'éducation nationale, l'enfance et la jeunesse ou encore la famille.

Pour la représentante de l'ASSITEJ, l'accès des jeunes à la culture devrait figurer parmi les droits fondamentaux. Or, le secteur a été fortement touché par la crise. Les sorties scolaires n'étant plus autorisées, la plupart des représentations à destination des écoles ont été annulées. Les artistes peuvent encore se rendre dans les écoles fondamentales, à la différence de l'enseignement secondaire.

La crise actuelle emmène l'ASSITEJ à s'interroger sur la manière de donner un nouvel élan au spectacle jeune public. Au niveau du KEP, le spectacle jeune public est particulièrement concerné par les sujets ayant trait à la création/diffusion et à l'éducation.

Si le secteur a beaucoup de potentiel, et que l'ASSITEJ peut se prévaloir d'un bon réseau international, force est de constater qu'il n'existe actuellement pas de vision d'un bagage culturel, au-delà de la formation scolaire et indépendamment du milieu social. Une piste à explorer pour y arriver est certainement de mettre l'accent sur la formation.

Le Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux (Réseau) réunit les centres culturels régionaux à caractère professionnel. Le réseau, créé en décembre 2008, est né de la volonté ses membres fondateurs de se rassembler, considérant les mutations fondamentales qu'a connues le secteur culturel luxembourgeois au cours de la décennie passée. Les dix centres du réseau sont ancrés au niveau local et ont un rayonnement régional. L'objectif commun est d'assurer un « approvisionnement de base » de la population avec des offres culturelles dans les zones décentralisées.

Le Réseau fédère aujourd'hui 10 centres culturels régionaux (CCR) du Grand-Duché :

- Kulturfabrik Esch/Alzette
- CAPE - Centre des Arts Pluriels Ettelbruck
- Prabbeli - Centre Socioculturel Régional Wiltz
- Mierscher Kulturhaus
- Cube 521 - Maison Régionale de la Culture Marnach
- opderschmelz - Centre Culturel Régional Dudelange
- Trifolion Echternach
- Kulturhaus Niederaanven
- Kinneksbond - Centre Culturel Mamer
- Aalt Stadhaus - Centre Culturel Régional

Si les CCR fédérés sont de tailles très différentes, ils ont un certain nombre de points communs : ils se situent tous sur le territoire d'une commune hors de la ville de Luxembourg et sont tous financés par les communes et le Ministère de la Culture.

Le Réseau est le porte-parole des CCR membres et l'interlocuteur privilégié du Ministère de la Culture. Au niveau du KEP, la culture régionale est directement concernée par le chapitre 15 « culture en région » qui comprend les recommandations 38-40. Au sujet de la recommandation 38 qui préconise d'instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles régionales, un échange de vues a eu lieu avec le Ministère de la Culture, les bourgmestres des communes concernées et les directeurs des différentes institutions culturelles.

Le représentant du Réseau salue le fait que le financement public n'a pas été remis en question avec la crise. Malgré tout, et vu l'incertitude qui plane sur l'avenir, il faut être prudent. La part publique dans les budgets des différents CCR représente entre 70-75%, le reste étant des recettes propres. Or celles-ci sont fortement impactées par la crise.

Pour l'après-crise, une réflexion pourrait être menée sur une meilleure répartition de l'offre culturelle. Très étoffée pendant l'année scolaire, elle l'est beaucoup moins pendant les vacances scolaires.

Tout au long de la crise, le Réseau a multiplié les réunions et les échanges avec ses membres et au-delà, avec d'autres réseaux, pour aborder les multiples questions générées par la crise du COVID. Le représentant salue le fait que, parmi ses pays voisins, le Luxembourg a été un des derniers à fermer les salles de spectacles, et le premier à les rouvrir.

\*

Les représentants des différentes fédérations et associations saluent dans l'ensemble les bonnes relations et les échanges avec le Ministère de la Culture ainsi que l'élan de solidarité né de la crise sanitaire.

### Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les points suivants :

- Les représentations en ligne ne peuvent être que complémentaires aux spectacles vivants qu'elles ne peuvent pas remplacer, même si la période actuelle se prête aux expérimentations.
- Le développement de ces nouvelles formes de représentations nécessite toutefois des moyens de productions différents avec un impact financier considérable.
- Si le *livestreaming* et la mise en ligne de spectacles ouvrent de nouvelles perspectives, ils nécessitent aussi un travail de réflexion, entre autres sur les droits d'auteur et l'archivage.
- Les enjeux de KULTUR :LX sont multiples, tant au niveau de l'export que sur le plan national.
- Au niveau de la fréquentation des salles, les jauges très limitées font que beaucoup de spectacles affichent complet très rapidement. On constate que l'intérêt du public est grand et que la demande est réelle.
- La fréquentation des écoles fondamentales et des lycées dépend largement des enseignants. D'une façon générale, on peut constater qu'il est plus difficile d'attirer les lycéens.

- En ce qui concerne la demande des structures d'accueil, elle varie en fonction des communes. Certaines maisons relais sont très présentes, à la différence des maisons de jeunes, ce qui prouve l'importance d'un travail de sensibilisation, notamment auprès des éducateurs.
- La création du service éducatif et médiation culturelle au sein du ministère de la Culture est saluée dans ce contexte. Si ce service travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'Education nationale de l'Enfance et de la Jeunesse (MENEJ) et le SCRIPT<sup>1</sup>, il manque toutefois un porte-parole de la culture au MENEJ. L'échange est plutôt structuré lorsqu'il s'agit du régime préparatoire (cf. coordinateurs culturels dans les lycées) mais on note un manque d'échange structurel du côté de l'éducation avec le secteur culturel. Beaucoup de choses se produisent simplement en raison de la bonne volonté des enseignants, des présidents d'école ou des directeurs.
- En dépit des incertitudes et inquiétudes générées par la crise, la motivation reste grande auprès des artistes établis. On ne peut donc pas parler de phénomène de réorientation professionnelle. En revanche, pour les futures générations, il y a lieu de faire un grand travail de sensibilisation sur les différents métiers et les perspectives offertes, au risque de perdre toute une génération de nouveaux artistes. Ce travail doit se faire de manière transversale, au niveau de l'éducation et de la formation mais aussi en faisant certains ajustements (par exemple le renforcement du statut de l'artiste et de la visibilité de la culture).

Mme la Ministre conclut que l'année qui vient de s'écouler, difficile dans son ensemble, a néanmoins révélé certains points positifs, parmi lesquels figurent la solidarité et l'intensification des échanges, et différents aspects à travailler : l'offre digitale, la professionnalisation de la scène, l'intégration des jeunes générations, ou encore l'accès des jeunes à la culture. Une discussion sur les droits d'auteur pourra avoir lieu dès que la consultation sur la directive<sup>2</sup> lancée par le Ministère de l'Economie sera terminée.

## **2. Divers**

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 21 janvier 2021

Le Secrétaire-administrateur,  
Carole Closener

La Présidente de la Commission de la Culture,  
Djuna Bernard

---

<sup>1</sup> Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques

<sup>2</sup> Directive (UE) 2019/790 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique et modifiant les directives 96/9/CE et 2001/29/CE